

## ***Non mais allô, quoi !***

**Monsieur Darmanin n'hésite pas à donner son numéro de portable à l'occasion de ses passages dans les émissions de télévision de grande écoute.**

**Il précise qu'il répond à chacun ou demande à son cabinet de prendre contact avec ses interlocuteurs.**

Il semblerait que cette règle ne s'applique pas aux représentants du personnel que sont les élus au Comité Technique de son ministère.

Après le fiasco du CTM du 11 octobre où, rappelons-le, il a quitté la séance 35 mns après l'ouverture des débats consacrés, excusez du peu, à la présentation du Projet de Loi de Finances 2018, le ministre s'était engagé avec son homologue Monsieur Le Maire, à rencontrer dans les semaines suivantes les fédérations des finances.

Le ministre de l'économie et des finances a respecté cet engagement le 14 novembre.

La charge de travail de Monsieur Darmanin aurait pu dans un premier temps expliquer son silence, d'où notre relative patience.

En revanche, depuis la nomination de Monsieur Dussopt comme secrétaire d'État à la fonction publique, son portefeuille s'est sensiblement allégé.

De plus, l'argument de sa nécessaire présence tout au long des débats budgétaires de fin d'année n'a plus cours depuis le début de ce mois.

**FO Finances** a donc rappelé à plusieurs reprises son engagement au ministre, jusqu'à le prendre au mot et lui adresser mi-décembre un sms.

Les fédérations syndicales sont peut-être considérées comme des spams, en tout état de cause, aucun retour à ce jour.

Pourtant, l'actualité sociale dans ce ministère ne manque pas.

Outre la mise en œuvre des décisions votées dans le cadre du PLF 2018, avec ses 1648 suppressions d'emplois, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 mérite des échanges.

De même le dossier en cours sur « Action publique 2022 » doit être l'occasion d'un débat contradictoire, dans la perspective des orientations que va présenter le ministre au comité interministériel du 1er février.

Sans raison apparente, aucune information n'est donnée sur les taux pro/pro et l'éventuelle reconduction d'un plan ministériel de qualification. Ce silence bloque pour partie les CAP devant statuer sur les promotions internes.

Il est tout de même surprenant de voir publier ces taux pour d'autres administrations avec la signature du ministre de l'action et des comptes publics, alors qu'à Bercy nous n'avons même pas une date pour évoquer le sujet en groupe de travail !

**De tous ces dossiers et bien d'autres, lourds de conséquence pour les personnels, FO Finances est prêt à débattre.**

**Encore faudrait-il que le ministre daigne répondre enfin à nos appels !**

**A moins que le réseau de Bercy soit dans une zone blanche ?**

Paris, le 23 janvier 2018